

Annexe 3 : Exemples d'activités et de mesures soutenant la prise en charge de la santé et de la sécurité a l'UQAC

1. Identification et analyse des risques

La **DÉMARCHÉ** de prévention vise, dans un premier temps, à identifier et analyser les risques pour la santé et la sécurité présents dans le milieu. Elle permet de repérer les dangers, les facteurs de risque, les personnes exposées, les conditions d'exposition et de déterminer, pour chaque risque, un niveau de risque en évaluant la gravité potentielle du dommage et la probabilité d'occurrence.

NOTAMMENT, les activités suivantes soutiennent l'identification des risques et des vulnérabilités en lien avec les personnes, les activités, l'environnement et le matériel :

- Analyse des données de santé organisationnelle (absentéisme, roulement, invalidités) ;
- Analyse des flux de circulation (piétons, véhicules, manutention) ;
- Analyse des horaires et de l'organisation du travail (travail isolé, travail de nuit, charge cognitive) ;
- Analyse des pratiques réelles vs pratiques prescrites ;
- Analyse des risques liés aux technologies (surcharge numérique, interruptions, cybersécurité) ;
- Analyses de changements (nouveaux procédés, équipements, réaménagements, organisation du travail) ;
- Analyses de risques :
- Analyses sécuritaires de tâche ;
- Audits de sécurité ;
- Consultation des comités SST et sous-comités spécialisés ;
- Diagnostics climat ou autres types de diagnostics organisationnels ;
- Enquêtes et analyses des signalements de situations et des déclarations d'événements ;
- Entretiens individuels ou de groupe ;
- Évaluation de l'environnement physique (bruit, éclairage, ventilation, température) ;
- Évaluations ergonomiques des postes de travail ;
- Inspections périodiques ;
- Inventaires des matières dangereuses ;
- Observations de travail (ergonomiques, comportementales, organisationnelles) ;
- Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours ;
- Rencontre d'embauche et intégration des nouveaux membres du personnel ;
- Retour d'expérience après un incident ou un projet ;
- Réunions d'équipe ;
- Revue des exigences légales et normatives applicables ;
- Sondages auprès des membres du personnel.

2. Correction des risques

L'Université corrige les risques selon l'ordre de priorité établi à la suite de leur analyse. L'objectif est d'éliminer les risques à la source. Lorsque cela est impossible, une combinaison de mesures de prévention est mise en place conformément à la hiérarchie des mesures de prévention.

NOTAMMENT, les mesures suivantes visent la correction des risques :

Élimination à la source des dangers

- Abolition de tâches incompatibles avec les capacités humaines (charge physique, cognitive ou émotionnelle excessive ;
- Arrêt de comportements inadéquats ;
- Retrait d'un équipement, d'un contaminant ou d'un procédé dangereux ;
- Retrait de pratiques de gestion nocives ;
- Retrait des sources de stress ou de surcharge chronique ;
- Suppression d'étapes inutiles dans un procédé.

Remplacements

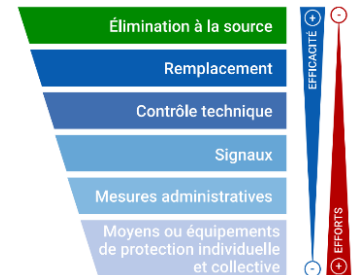
- Diminution du besoin ou de la fréquence d'exposition ;
- Réaffectation de certaines tâches pour réduire l'exposition à des facteurs de risques psychosociaux ;
- Réduction de la cadence ;
- Remplacement d'un équipement bruyant par un modèle silencieux ;
- Remplacement d'un outil manuel par un outil motorisé ou assisté ;
- Remplacement des éléments à risque ;
- Réorganisation du travail ;
- Substitution d'un produit dangereux par un produit moins nocif.

Contrôles techniques

- Amélioration de la ventilation ou de la filtration de l'air ;
- Aménagement d'espaces favorisant la concentration (zones sans interruptions) ;
- Aménagements ergonomiques ;
- Captation à la source ;
- Contrôle des énergies dangereuses ;
- Dispositifs anticollision ou de détection de présence ;
- Installation de dispositifs de verrouillage automatique ;
- Limitation des accès ;
- Outils numériques réduisant la surcharge de travail ;
- Protection des zones dangereuses.

Signaux

- Affichage des risques, des mesures de prévention ou des sources de soutien ;
- Codes de couleur pour identifier les niveaux de risque ou les zones restreintes ;



- Indicateurs de capacité ou de charge de travail ;
- Indications physiques des sources de dangers ;
- Rappels visuels des bonnes pratiques ;
- Systèmes de notification limitant les interruptions ;
- Utilisation de technologies de détection ou d'alerte ;
- Voyants et alarmes sonores.

Mesures administratives

- Clarification des rôles et responsabilités ;
- Encadrement des communications internes pour réduire la surcharge informationnelle ;
- Encadrement des heures supplémentaires et de la disponibilité numérique ;
- Formation des gestionnaires ;
- Formations ;
- Mécanismes de résolution de conflits ;
- Méthodes de travail sécuritaires ;
- Plans de mesures d'urgence ;
- Plans de sauvetage ;
- Politiques et instructions ;
- Procédures pour le travail isolé ;
- Processus de gestion des changements ;
- Réduction du temps d'exposition ;
- Restrictions d'accès.

Moyens ou équipements de protection individuels et collectifs

- Accès à des services de soutien ;
- Équipements de sécurité ;
- Équipements ergonomiques (supports, aides mécaniques, outils anti-vibration) ;
- Mécanismes de soutien ;
- Outils individuels de gestion du stress ;
- Protocole de soutien après un événement critique ;
- Ressources de soutien collectif (co-développement, supervision clinique).

3. Contrôler les risques

Après avoir corrigé les risques identifiés, l'Université met en place des mesures de surveillance, d'évaluation, d'entretien et de suivi afin de s'assurer que les risques corrigés demeurent contrôlés.

NOTAMMENT, les mesures suivantes visent à assurer le contrôle des risques :

Mesures organisationnelles et de gouvernance

- Analyse systématique des événements non accidentels ;
- Audits internes SST périodiques ;

- Inspections planifiées des lieux, équipements et postes de travail ;
- Intégration de la SST dans la planification stratégique ;
- Mise à jour périodique de l'évaluation des risques ;
- Rencontres régulières avec les gestionnaires ;
- Revues de direction ;
- Suivi des indicateurs de performance SST ;
- Suivi des risques émergents (nouvelles technologies, nouveaux procédés) ;
- Suivis au CSS-UQAC ;
- Vérification de la conformité des fournisseurs et sous-traitants ;-traitants
- Vérification de la mise en œuvre des plans d'action.

Mesures techniques et opérationnelles

- Entretien préventif des équipements ;
- Vérification périodique des dispositifs de sécurité ;
- Échantillonnages des contaminants ;
- Tests fonctionnels des systèmes d'urgence ;
- Calibration des instruments de mesure ;
- Contrôles environnementaux récurrents ;
- Suivi des fiches d'entretien et registres de maintenance ;
- Vérification périodique des systèmes de ventilation ;
- Tests de charge ou d'intégrité des équipements critiques ;
- Suivi des niveaux de bruit, chaleur ou éclairage.

Mesures humaines et comportementales

- Formations de rappel ou mises à jour obligatoires ;
- Observations de tâches ;
- Rencontres de rétroaction après des changements de procédure ;
- Suivi des nouveaux membres du personnel ;
- Sondages sur le climat de travail et la charge psychologique ;
- Suivi des plaintes, signalements et préoccupations SST ;
- Suivi des équipes exposées à des situations émotionnellement exigeantes ;
- Coaching ou accompagnement des gestionnaires ;
- Validation périodique de la compréhension des procédures.

Mesures documentaires et administratives

- Mise à jour des procédures et instructions de travail ;
- Vérification de la conformité documentaire (FDS, registres, permis de travail) ;
- Revue périodique des politiques SST ;

- Traçabilité des actions correctives ;
- Analyse annuelle des tendances ;
- Mise à jour des plans de continuité des opérations ;
- Vérification de la conformité des permis de travail spécialisés ;
- Revue des registres de formation.

Mesures liées au soutien et à la protection des personnes

- Mécanismes confidentiels de signalement ;
- Suivi des mesures de protection contre les représailles ;
- Rencontres de soutien après un événement critique ;
- Vérification de l'accès aux ressources de soutien ;
- Suivi des situations de travail isolé ou à risque élevé ;
- Accès à des ressources de médiation ou de gestion de conflits ;
- Soutien aux équipes ayant vécu un incident majeur.